

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE154822007**

**Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 27 avril 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 27 avril 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822007, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Celzi  
Président de séance

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154822007**

**Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.**

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822007. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 14 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822007 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la

dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de la circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les travaux de ce contrat consistent à reconstruire la chaussée, les trottoirs, l'éclairage et les feux de circulation (feux de circulation rue Hickmore seulement). Les travaux de chaussée comprennent notamment le remplacement de la structure, ainsi que la mise en place de dalles de béton (dalles courtes goujonnées comme on en retrouve sur les autoroutes du MTQ). La chaussée de béton a été recommandée par la Division expertise et soutien technique de la Ville en raison du pourcentage de véhicules lourds ( $\pm 20\%$ ) qui circulent sur ce tronçon.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 100 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 229 409,54 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% (sous-projets 1558002001 et 1558002002) et 20% (sous-projet 1559002001) en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains au droit de la voie ferrée (forage directionnel).

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 5 janvier au 4 février 2015. Sur vingt-huit preneurs de cahier des charges, trois firmes ont déposé une soumission.

En ce qui concerne les motifs de désistement, dix firmes sont connues comme sous-traitantes; cinq firmes ne correspondent pas aux spécialisations demandées et dix fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

L'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée est de 1,1 % favorable à la Ville. L'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas est de 0,3 %.

Les membres de la commission ont rapidement convenu de la conformité du processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont apprécié la clarté et la pertinence de la présentation faite par le Service et la qualité de l'estimation dans ce dossier.

Ils ont néanmoins été étonnés de constater qu'il n'y avait que trois soumissionnaires pour un contrat d'envergure, certes, mais essentiellement de travaux généraux.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE154822007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.